

une interruption, ne serait-ce que pendant un an, on risque de perdre le marché et il faut des années de négociations soutenues pour reconquérir ce marché.

J'ai toujours éprouvé le plus grand respect pour les fructiculteurs de la Colombie-Britannique, qui ont réussi à s'assurer des marchés dans le monde entier pour les pommes de l'Okanagan, et qui ont réussi à garder leur place et à faire un produit inégalé dans le reste du monde, tout en étant compétitif sur le plan de la qualité et des prix. Cet aspect de l'agriculture de la Colombie-Britannique n'est pas toujours bien compris même par les habitants de cette province. Je veux parler du fait que dans une industrie si fortement compétitive, on ne peut pas produire un produit médiocre et l'expédier à bon marché. Ce ne serait plus rentable parce que les frais des diverses opérations ont tellement augmenté qu'il faut produire un produit de qualité suffisante pour justifier un prix qui couvre le coût de production et d'envoi.

C'est pourquoi l'industrie doit en effet être protégée notamment contre ce que l'on appelle la vente à perte, procédé qui a toujours lieu et contre lequel nous avons élaboré un mécanisme qui n'est pas encore au point. Il faut un peu trop longtemps, semble-t-il, pour découvrir la formule qui permettra de dresser des obstacles contre des produits comme les cerises, qui représentent une récolte importante dans la région, où la concurrence s'exerce non pas avec les pays sous-développés des quatre coins du monde, mais avec les États-Unis, notre plus proche voisin.

Ce problème a déjà été exposé par d'autres députés au cours de la soirée. Il ne faut jamais oublier que les États-Unis peuvent pratiquement produire tout ce que nous produisons un peu plus tôt que nous et vendre ces primeurs au prix fort chez nous. Ils peuvent ensuite par compensation déverser leurs produits sur le marché canadien à un prix inférieur à leur prix de revient, assurant ainsi une prise-planche à l'industrie chez eux. C'est une chose qui doit nous inspirer beaucoup de vigilance. On nous a cité d'autres exemples.

Mon collègue, le député d'Okanagan-Boundary (M. Whittaker) a déjà parlé du problème des pommes de terre et de l'espèce appelée *stripper*. Plusieurs personnes hier et avant-hier m'ont demandé ce qu'était une pomme de terre *stripper*. Cela n'a rien d'immoral, c'est une variété de pomme de terre de qualité un peu inférieure mais c'est aussi le genre de pomme de terre qui, si on la laisse entrer en Colombie-Britannique fait à nos producteurs une concurrence sans merci—et pourtant nous produisons d'excellentes pommes de terre dans les vallées arides de la Colombie-Britannique et nous les transformons en divers autres produits de consommation.

Il s'agit ici d'un autre facteur qui n'a en réalité rien à voir avec les droits de douane, encore que cela leur soit en un sens relié puisqu'il y a des programmes fédéraux qui n'ont pas été appliqués en Colombie-britannique ou qui l'ont été en quantité négligeable. L'un d'entre eux est le programme du MEER où nous constatons que certains accords n'ont pas encore été conclus avec la Colombie-Britannique et depuis quelques années il n'y a pour ainsi dire pas de fonds disponibles, par l'intermédiaire de ce programme, pour les industries dans la région agricole de la Colombie-Britannique qui voudraient démarrer ou s'agrandir. Dans la plupart des cas, il s'agit d'agrandissement ou de remplacer des installations désuètes.

Tarif des douanes

Ce ne sont pas seulement les coûts dans l'industrie agricole ni le prix obtenu pour les produits qui posent un problème là-bas.

● (2120)

Le prix de l'argent est une des choses d'importance primordiale pour l'agriculture de la Colombie-Britannique. Tandis que les autres régions du Canada peuvent établir des installations de conditionnement grâce aux subventions du gouvernement fédéral—non seulement des prêts à faible intérêt mais de véritables prêts—les régions agricoles de la Colombie-Britannique ne peuvent en obtenir depuis de nombreuses années. Une coopérative ou un particulier qui veut étendre ses installations de conditionnement doit s'adresser au marché financier ordinaire pour tous ses besoins. Ainsi se pose toute la question des taux d'intérêt sur les prêts par opposition aux subventions du gouvernement fédéral, et la difficulté contribue encore à aggraver la situation des agriculteurs et exploitants agricoles de Colombie-Britannique.

Le mémoire traite ensuite de la Commission foncière de la Colombie-Britannique et de la nécessité de conserver le plus de terre possible pour l'agriculture. Je ne pense pas que personne conteste cette vérité élémentaire, mais le mémoire poursuit:

Outre la préservation de toutes les terres arables actuelles et l'encouragement de la pleine culture de toutes les terres agricoles disponibles, nous proposons que le gouvernement provincial élabore un nouveau programme en vue de convertir en terres arables utilisables les terres de la Couronne actuellement impropres à l'agriculture. Ce programme pourrait comporter notamment le nivelage des collines, un assainissement des terres qui ne détruit pas l'habitat de la faune, l'irrigation de terres sans quoi inutilisables et, en général, l'utilisation maximale de la majorité des terres considérées à l'heure actuelle comme pauvres ou impropres à l'agriculture.

A première vue, tout cela serait fort utile. La ligne suivante se lit comme suit:

Si ce programme fournissait des emplois utiles et rémunérés selon les normes syndicales, nous estimons qu'il pourrait profiter à la province pendant de longues années.

Ce qu'on veut dire ici, c'est que si ces terres actuellement improductives pouvaient être achetées à ce prix-là avec toutes les choses nécessaires qu'on dit qu'il faudrait, elles ne seraient pas du tout rentables aux prix que rapportent actuellement les produits agricoles. Il faudrait qu'elles servent à quelque autre usage: qu'elles soient vendues pour servir à la construction de logements en série ou au lotissement industriel. Il faudrait qu'elles servent à autre chose qu'à l'agriculture, car avant que leur potentiel agricole ne soit réalisé à un coût de main-d'œuvre exorbitant, elles ne pourraient plus servir à l'agriculture.

Une des difficultés qui se posent à l'agriculteur et une des raisons qui l'incitent à surveiller de près les dispositions relatives au tarif des douanes énoncées par le gouvernement fédéral est l'énorme investissement ou la valeur accrue que représente sa ferme. Si la ferme a été exploitée par son grand-père et transmise de père en fils, et si elle a été mise en valeur il y a des années alors que la terre ne valait pas grand-chose et pouvait être déboisée à peu de frais, l'agriculteur se trouve donc en possession d'un bien si précieux qu'il ne peut, en effet, rien en tirer de valable au moyen de l'agriculture. C'est là un problème qui se fait de plus en plus sentir en Colombie-Britannique et, avant longtemps, les gens commenceront à se demander qui est le véritable propriétaire des terres et des ressources agricoles de ce pays.